

diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « direction de la performance sportive » mention « football »

RNCP42800 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15426
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	07/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de performance sportive en football nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « direction de la performance sportive » mention « football » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Conception d'un projet de performance sportive en lien avec les instances de gouvernance de la structure.

Mise en œuvre d'un projet de performance sportive avec le staff sportif et en lien avec les instances de gouvernance de la structure.

Évaluation et valorisation d'un projet de performance sportive en lien avec les instances de gouvernance de la structure.

Préparation d'un plan de performance sportive et des échéances sportives ou compétitives dans le domaine du football.

Pilotage d'un plan de performance sportive et accompagnement du/des joueur(s) ou du/des groupe(s) de joueurs.

Évaluation d'un plan de performance sportive en football et suivi des facteurs d'optimisation de la performance.

Conception d'actions d'entraînement à visée de performance sportive dans le domaine du football.

Conduite en sécurité et évaluation des actions d'entraînement à visée de performance sportive dans le domaine du football.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir un projet de performance sportive, dans une démarche de co-construction avec les instances de gouvernance de la structure, en tenant compte de la stratégie et des ressources de la structure et en s'appuyant sur un modèle de performance, en vue de définir les objectifs sportifs et managériaux à suivre.

Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet de performance sportive, en identifiant, en recherchant et en négociant les ressources humaines, financières, matérielles et technologiques, en vue d'assurer la

mise en œuvre du projet dans des conditions optimales et dans une démarche éco-responsable et de QVCT (qualité de vie et des conditions de travail).

Piloter la mobilisation des ressources financières et matérielles dans le cadre d'un projet de performance sportive, en procédant aux arbitrages nécessaires avec les instances de gouvernance de la structure dans une démarche éco-responsable, en vue d'ajuster la mise en œuvre du projet.

Accompagner les membres du staff sportif dans le cadre d'un projet de performance sportive, en prévenant et traitant les difficultés individuelles et collectives et en veillant à sa qualité de vie au travail, en vue de créer les conditions de la performance sportive.

Analyser l'impact de son activité sur son équilibre de vie, ses émotions, sa capacité de prise de recul et ses performances, en repérant les signaux évocateurs de risque et/ou de souffrance, afin d'inscrire son action dans une dynamique professionnelle durable au service de la performance sportive.

Développer les compétences des membres du staff sportif et des tiers impliqués dans le projet de performance, à partir d'une analyse réflexive des pratiques et en repérant leurs besoins, notamment ceux des personnes en situation de handicap, en vue de faciliter la mise en œuvre du projet.

Evaluer un projet de performance sportive en lien avec les instances de gouvernance de la structure, en tenant compte de ses impacts sportifs, stratégiques et socio-économiques, en vue de mettre en perspective le projet et de questionner le modèle de performance utilisé.

Déployer la stratégie de communication de la structure, en mettant en œuvre des actions de représentation auprès de différents interlocuteurs, en vue de valoriser le projet de performance sportive.

Élaborer un plan de performance sportive en football, en intégrant le projet de performance de la structure, l'analyse de son environnement et les paramètres nécessaires à la planification, en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Préparer une compétition en football, en tenant compte de son environnement sportif, réglementaire en vigueur et logistique, en vue d'optimiser les conditions de réussite.

Piloter un plan de performance en football, en coordonnant les staffs technique et médical, en prenant en compte les différents facteurs de la performance et en assurant la traçabilité des activités, afin de conduire le/les joueurs vers une performance individuelle et collective conforme à l'éthique, à la déontologie et aux réglementations en vigueur.

Réaliser un accompagnement global du/des joueur(s) ou du/des groupe(s) de joueurs et de son/leur parcours de performance, en veillant à sa/leur santé, à son/leur épanouissement et à son/leur intégrité physique et mentale dans un contexte marqué par une forte exigence, afin de créer les conditions d'une performance sportive durable.

Diriger l'équipe dans le cadre d'une compétition de football, en supervisant les interventions du staff technique dans son ensemble, en veillant aux messages délivrés ainsi qu'au respect des lois du jeu et des réglementations sportives en vigueur, en vue de faciliter la mobilisation de tous pour la réussite de l'équipe.

Evaluer en continu les actions conduites dans le cadre d'un plan de performance sportive en football, en s'appuyant sur l'analyse de données et les échanges réguliers avec les membres du staff et les joueurs, en vue d'adapter le modèle de performance.

Conduire une veille professionnelle, scientifique, méthodologique, technique et technologique, en s'appuyant sur les réseaux qualifiés, afin de favoriser une démarche de progrès au service de la performance sportive.

Évaluer le bien-être physique, mental et social du/des joueur(s) ou du/des groupe(s) de joueurs avant l'entraînement, en lien avec les staffs technique et médical, afin de définir des objectifs personnalisés et un contenu d'entraînement adapté.

Concevoir une action d'entraînement dans le domaine du football, en lien avec les membres du staff technique, en tenant compte de son contexte, du projet de jeu et/ou de développement du/des joueur(s), afin d'optimiser ses/leurs performances et/ou de se préparer à des échéances sportives à exigences élevées en sécurité.

Conduire l'entraînement du/des joueur(s) ou du/des groupe(s) de joueurs, en mobilisant différentes modalités pédagogiques et techniques et en effectuant des remédiations personnalisées et collectives, en vue d'optimiser ses/leurs performances et/ou de se préparer à des échéances sportives à exigences élevées dans le respect de son/leur intégrité physique et mentale.

Evaluer des actions d'entraînement à visée de performance, en s'appuyant sur l'analyse de données et les échanges avec les membres du staff et le/les joueur(s) ou groupe(s) de joueurs, en vue d'ajuster le programme d'entraînement.

Blocs de compétences

RNCP42800BC01 — Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet de performance sportive en lien avec les instances de gouvernance de la structure

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir un projet de performance sportive, dans une démarche de co-construction avec les instances de gouvernance de la structure, en tenant compte de la stratégie et des ressources de la structure et en s'appuyant sur un modèle de performance, en vue de définir les objectifs sportifs et managériaux à suivre.

Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet de performance sportive, en identifiant, en recherchant et en négociant les ressources humaines, financières, matérielles et technologiques, en vue d'assurer la mise en œuvre du projet dans des conditions optimales et dans une démarche éco-responsable et de QVCT (qualité de vie et des conditions de travail).

Piloter la mobilisation des ressources financières et matérielles dans le cadre d'un projet de performance sportive, en procédant aux arbitrages nécessaires avec les instances de gouvernance de la structure dans une démarche éco-responsable, en vue d'ajuster la mise en œuvre du projet.

Accompagner les membres du staff sportif dans le cadre d'un projet de performance sportive, en prévenant et traitant les difficultés individuelles et collectives et en veillant à sa qualité de vie au travail, en vue de créer les conditions de la performance sportive.

Analyser l'impact de son activité sur son équilibre de vie, ses émotions, sa capacité de prise de recul et ses performances, en repérant les signaux évocateurs de risque et/ou de souffrance, afin d'inscrire son action dans une dynamique professionnelle durable au service de la performance sportive.

Développer les compétences des membres du staff sportif et des tiers impliqués dans le projet de performance, à partir d'une analyse réflexive des pratiques et en repérant leurs besoins, notamment ceux des personnes en situation de handicap, en vue de faciliter la mise en œuvre du projet.

Évaluer un projet de performance sportive en lien avec les instances de gouvernance de la structure, en tenant compte de ses impacts sportifs, stratégiques et socio-économiques, en vue de mettre en perspective le projet et de questionner le modèle de performance utilisé.

Déployer la stratégie de communication de la structure, en mettant en œuvre des actions de représentation auprès de différents interlocuteurs, en vue de valoriser le projet de performance sportive.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences BC1 est réalisée au moyen d'un document écrit personnel analysant une expérience de conception, mise en œuvre et évaluation d'un projet de performance sportive conduite au sein d'une structure faisant l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

RNCP42800BC02 — Préparer, piloter et évaluer un plan de performance sportive dans le domaine du football

LISTE DE COMPÉTENCES

Élaborer un plan de performance sportive en football, en intégrant le projet de performance de la structure, l'analyse de son environnement et les paramètres nécessaires à la planification, en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Préparer une compétition en football, en tenant compte de son environnement sportif, réglementaire en vigueur et logistique, en vue d'optimiser les conditions de réussite.

Piloter un plan de performance en football, en coordonnant les staffs technique et médical, en prenant en compte les différents facteurs de la performance et en assurant la traçabilité des activités, afin de conduire le/les joueurs vers une performance individuelle et collective conforme à l'éthique, à la déontologie et aux réglementations en vigueur.

Réaliser un accompagnement global du/des joueur(s) ou du/des groupe(s) de joueurs et de son/leur parcours de performance, en veillant à sa/leur santé, à son/leur épanouissement et à son/leur intégrité physique et mentale dans un contexte marqué par une forte exigence, afin de créer les conditions d'une performance sportive durable.

Diriger l'équipe dans le cadre d'une compétition de football, en supervisant les interventions du staff technique dans son ensemble, en veillant aux messages délivrés ainsi qu'au respect des lois du jeu et des réglementations sportives en vigueur, en vue de faciliter la mobilisation de tous pour la réussite de l'équipe.

Évaluer en continu les actions conduites dans le cadre d'un plan de performance sportive en football, en s'appuyant sur l'analyse de données et les échanges réguliers avec les membres du staff et les joueurs, en vue d'adapter le modèle de performance.

Conduire une veille professionnelle, scientifique, méthodologique, technique et technologique, en s'appuyant sur les réseaux qualifiés, afin de favoriser une démarche de progrès au service de la performance sportive.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC2) est réalisée au moyen d'une présentation personnelle sous forme de montage audiovisuel analysant une expérience de préparation, pilotage et évaluation d'un plan de performance sportive dans le domaine du football conduite au sein d'une structure, suivie d'un entretien d'évaluation.

RNCP42800BC03 — Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des actions d'entraînement à visée de performance sportive dans le domaine du football

LISTE DE COMPÉTENCES

Évaluer le bien-être physique, mental et social du/des joueur(s) ou du/des groupe(s) de joueurs avant l'entraînement, en lien avec les staffs technique et médical, afin de définir des objectifs personnalisés et un contenu d'entraînement adapté.

Concevoir une action d'entraînement dans le domaine du football, en lien avec les membres du staff technique, en tenant compte de son contexte, du projet de jeu et/ou de développement du/des joueur(s), afin d'optimiser ses/leurs performances et/ou de se préparer à des échéances sportives à exigences élevées en sécurité.

Conduire l'entraînement du/des joueur(s) ou du/des groupe(s) de joueurs, en mobilisant différentes modalités pédagogiques et techniques et en effectuant des remédiations personnalisées et collectives, en vue d'optimiser ses/leurs performances et/ou de se préparer à des échéances sportives à exigences élevées dans le respect de son/leur intégrité physique et mentale.

Évaluer des actions d'entraînement à visée de performance, en s'appuyant sur l'analyse de données et les échanges avec les membres du staff et le/les joueur(s) ou groupe(s) de joueurs, en vue d'ajuster le programme d'entraînement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC3) est réalisée au moyen d'une mise en situation de préparation, de conduite et d'évaluation d'actions d'entraînement à visée de performance sportive dans le domaine du football, au sein de la structure d'alternance pédagogique et auprès d'un groupe joueurs intégré dans un processus de performance au moment de l'évaluation, suivie d'un entretien.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi s'exerce dans le cadre d'associations sportives affiliées à la Fédération française de football ou d'entreprises du secteur sportif professionnel en football.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du DESJEPS spécialité “ Direction de la performance sportive ” mention “ football ” exerce principalement les fonctions d'entraîneur principal ou d'entraîneur adjoint de niveau national.

Autres emplois accessibles :
directeur technique, manager, conseiller technique en football.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en football est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

Conformément aux articles R. 212-10-17, A. 212-36 et A. 212-52-1 du Code du sport :

- La production d'une certification de secourisme en cours de validité, correspondant a minima au certificat de compétences « Premiers secours citoyen » (PSC) ou à toute certification reconnue équivalente, notamment le certificat de « Sauveteur secouriste du travail » (SST) assorti, le cas échéant, de la validation de la formation « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) obligatoire.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du tir sportif.

Ces exigences sont complétées comme suit :

- a) Etre titulaire du titre à finalité professionnelle « Entraîneur de football » de niveau 5 ; et
- b) Justifier, au moment de son inscription, d'une expérience d'une durée minimale de 3 saisons sportives complètes au cours des 5 dernières années, hors saison en cours. Ces expériences peuvent être cumulées sur la période de référence, sous réserve de répondre aux exigences suivantes :

- au titre des fonctions de directeur technique : seules sont prises en compte les fonctions de responsable technique exercées au sein d'un club évoluant en championnat national (Seniors ou Jeunes) ou dans une structure d'élite mentionnée dans le projet de performance fédérale de la Fédération française de football (centre de formation, pôle espoir ou France, section sportive élite et centre labellisé d'excellence) ;
- au titre des fonctions d'entraîneur adjoint : seules sont recevables les expériences acquises au niveau national (Seniors ou Jeunes) ou dans une structure d'élite mentionnée dans le projet de performance fédérale de la Fédération française de football (centre de formation, pôle espoir ou France, section sportive élite et centre labellisé d'excellence) ;
- au titre des fonctions d'entraîneur principal : l'expérience est recevable dès le niveau régional 1 pour les catégories U16 et supérieures, ainsi que dès les U14 R1 uniquement pour les structures relevant du projet de performance fédérale (PPF) ; ou

- c) Avoir exercé la fonction de cadre technique ou adjoint technique pendant au moins trois saisons sportives au sein d'une structure déconcentrée de la Fédération française de football ; ou

- d) Etre titulaire de la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du deuxième degré option « football » ou du diplôme fédéral d'entraîneur de football délivré par la Fédération française de football ; ou

- e) Etre ou avoir été sportif de haut niveau inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport

catégories Elite, Senior et Reconversion uniquement (exclusion Relève, espoir et collectifs nationaux) ; ou

- f) Avoir évolué en tant que joueur ou joueuse au niveau professionnel en France (Ligue de football professionnel, y compris Ligue 3 et Ligue féminine de football professionnel) ou dans un championnat étranger de niveau équivalent pendant 100 matchs ; ou

- g) Avoir été joueur ou joueuse « International A » de la Fédération française de football ou d'une fédération membre de la FIFA ; ou

- h) Etre titulaire de l'UC3 du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « football ».

(*) Le candidat doit satisfaire à l'exigence préalable à l'entrée en formation a et à au moins l'une des exigences préalables à l'entrée en formation b à h.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'État ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/08/2031
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	07/08/2033
--------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42800/>